

INDEX DES TABLEAUX

	Page
1. SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES CAS D'INVENTAIRE	
1.1 Toutes divisions* – Janvier, février et mars 2020	2
1.2 Toutes divisions* – 12 derniers mois	2
2. RÉSULTATS DES CONCILIATIONS PRÉDÉCISIONNELLES	
2.1 Toutes divisions* – Janvier, février et mars 2020	3
2.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	3
2.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	3
2.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	3
2.5 Division des services essentiels – 12 derniers mois	3
3. NATURE DES DÉCISIONS RENDUES DANS LES CAS TERMINÉS	
3.1 Toutes divisions* - Janvier, février et mars 2020	4
3.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	4
3.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	4
3.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	4
3.5 Division des services essentiels – 12 derniers mois	4
4. DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS - EN JOURS	
4.1 Toutes divisions* – Janvier, février et mars 2020	5
4.2 Division des relations du travail – Code du travail – Janvier, février et mars 2020	5
4.3 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	5
4.4 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – Janvier, février et mars 2020	6
4.5 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	6
4.6 Division de la construction et de la qualification professionnelle - Janvier, février et mars 2020	6
4.7 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	6
4.8 Division des services essentiels – Janvier, février et mars 2020	7
4.9 Division des services essentiels – 12 derniers mois	7
5. DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE	
5.1 Toutes divisions* – Janvier, février et mars 2020	8
5.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	8
5.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	8
5.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	9
6. ÉTAT DES CAS OUVERTS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	
6.1 Toutes divisions*	10

* : À l'exclusion de la division santé et sécurité du travail

1 ► SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES CAS D'INVENTAIRE

Tableau 1.1 | Toutes divisions – Janvier, février et mars 2020

Lois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Division des relations du travail	1 224	553	1 777	1 098	606	1 704	5 386	2 130	7 516
Code du travail	320	196	516	338	236	574	850	1 094	1 944
Loi sur les normes du travail	848	335	1 183	703	225	928	4 367	981	5 348
Lois - Statut des artistes	1	0	1	1	0	1	14	2	16
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0	0	8	0	8	1	1	2
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0	0	0	126	126	3	0	3
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Autres lois	25	9	34	21	6	27	96	36	132
Loi instituant le Tribunal	30	13	43	26	13	39	55	16	71
Division de la construction et de la qualification professionnelle	10	15	25	11	56	67	31	30	61
Division des services essentiels	133	0	133	132	2	134	34	0	34
Total	1 367	568	1 935	1 241	664	1 905	5 451	2 160	7 611

Commentaires : Durant le dernier trimestre, il y a eu 1 935 nouveaux cas et 1 905 cas ont été terminés. Parmi les cas ouverts, 28% portent sur le Code du travail et 61% sur la Loi sur les normes du travail. Parmi les cas terminés, 30% portent sur le Code du travail et 49% sur la Loi sur les normes du travail. 70% des cas en inventaire portent sur la Loi sur les normes du travail.

Tableau 1.2 | Toutes divisions – 12 derniers mois

Mois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Avril, mai et juin 2019	1 480	463	1 943	1 457	645	2 102	5 488	1 944	7 432
Juillet, août et septembre 2019	1 117	505	1 622	1 187	428	1 615	5 240	2 159	7 399
Octobre, novembre et décembre 2019	1 021	405	1 426	943	343	1 286	5 327	2 263	7 590
Janvier, février et mars 2020	1 367	568	1 935	1 241	664	1 905	5 451	2 160	7 611
Total	4 985	1 941	6 926	4 828	2 080	6 908	2019/03/31: 7 595		

Commentaires : Au cours des 12 derniers mois, il y a eu 6 926 cas ouverts et 6 908 cas terminés. 71% des cas ouverts et des cas terminés proviennent des régions desservies par notre bureau de Montréal.

2 ► RESULTATS DES CONCILIATIONS PREDECISIONNELLES

Tableau 2.1 | Toutes divisions – Janvier, février et mars 2020

Lois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Division des relations du travail	322	73,9%	114	26,1%	0	436
Code du travail	55	77,5%	16	22,5%	1	72
Loi sur les normes du travail	259	74,0%	91	26,0%	8	358
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Autres lois	8	53,3%	7	46,7%	0	15
Loi instituant le Tribunal	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Division de la construction et de la qualification professionnelle	4	44,4%	5	55,6%	0	9
Division des services essentiels	4	80,0%	1	20,0%	0	5
Total	330	73,3%	120	26,7%	9	459

Commentaires : Au cours du dernier trimestre, il y a eu 459 conciliations prédécisionnelles. 73% ont été conclues par règlement. 78% des conciliations ont porté sur des dossiers en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les données de ce tableau excluent les requêtes en accréditation et les demandes de révocation d'une accréditation.

Tableau 2.2 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Avril, mai et juin 2019	46	71,9%	18	28,1%	1	65
Juillet, août et septembre 2019	36	62,1%	22	37,9%	0	58
Octobre, novembre et décembre	34	61,8%	21	38,2%	2	57
Janvier, février et mars 2020	55	77,5%	16	22,5%	1	72
Total	171	69,0%	77	31,0%	4	252

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur le Code du travail est de 69%, ce qui est inférieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (74%).

Tableau 2.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Avril, mai et juin 2019	370	83,5%	73	16,5%	6	449
Juillet, août et septembre 2019	314	78,9%	84	21,1%	0	398
Octobre, novembre et décembre	363	78,6%	99	21,4%	1	463
Janvier, février et mars 2020	259	74,0%	91	26,0%	8	358
Total	1 306	79,0%	347	21,0%	15	1 668

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur la Loi sur les normes du travail est de 79%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (79%).

Tableau 2.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Avril, mai et juin 2019	8	88,9%	1	11,1%	0	9
Juillet, août et septembre 2019	7	77,8%	2	22,2%	1	10
Octobre, novembre et décembre	3	75,0%	1	25,0%	1	5
Janvier, février et mars 2020	4	44,4%	5	55,6%	0	9
Total	22	71,0%	9	29,0%	2	33

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur les lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle est de 71%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (94%).

Tableau 2.5 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Avril, mai et juin 2019	12	80,0%	3	20,0%	0	15
Juillet, août et septembre 2019	14	87,5%	2	12,5%	0	16
Octobre, novembre et décembre	12	100,0%	0	0,0%	0	12
Janvier, février et mars 2020	4	80,0%	1	20,0%	0	5
Total	42	87,5%	6	12,5%	0	48

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur les lois de la division des services essentiels est de 88%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (72%).

3 ► NATURE DES DECISIONS RENDUES DANS LES CAS TERMINES

Tableau 3.1 | Toutes divisions – Janvier, février et mars 2020

Lois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Division des relations du travail	268	15,6%	1 237	72,0%	212	12,3%	1 717
Code du travail	219	37,7%	274	47,2%	88	15,1%	581
Loi sur les normes du travail	42	4,5%	798	85,5%	93	10,0%	933
Lois - Statut des artistes	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	1	12,5%	7	87,5%	0	0,0%	8
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	126	100,0%	0	0,0%	126
Loi - Secteur des affaires sociales	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1
Autres lois	2	7,4%	20	74,1%	5	18,5%	27
Loi instituant le Tribunal	2	5,0%	12	30,0%	26	65,0%	40
Division de la construction et de la qualification professionnelle	1	1,5%	60	90,9%	5	7,6%	66
Division des services essentiels	107	79,9%	23	17,2%	4	3,0%	134
Total	376	19,6%	1 320	68,9%	221	11,5%	1 917

Commentaires : Au cours du dernier trimestre, sur les 1 917 cas terminés, 38% des demandes en vertu du Code du travail ont été accueillies et 12% ont été rejetées, alors que 47% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Dans le cas des demandes en vertu de la Loi sur les normes du travail, 86% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 5% ont été accueillies et 10% ont été rejetées.

Tableau 3.2 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Avril, mai et juin 2019	376	51,9%	281	38,8%	68	9,4%	725
Juillet, août et septembre 2019	252	43,8%	263	45,7%	60	10,4%	575
Octobre, novembre et décembre	178	42,0%	185	43,6%	61	14,4%	424
Janvier, février et mars 2020	219	37,7%	274	47,2%	88	15,1%	581
Total	1 025	44,5%	1 003	43,5%	277	12,0%	2 305

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre du Code du travail, 45% des demandes ont été accueillies et 12% ont été rejetées, alors que 44% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Selon nos données internes, depuis les 12 derniers mois, 79% des cas se sont terminés sans audience. Le travail des agents de relations du travail a contribué à cet état de situation.

Tableau 3.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Avril, mai et juin 2019	49	3,9%	1 167	92,8%	42	3,3%	1 258
Juillet, août et septembre 2019	44	4,7%	830	89,4%	54	5,8%	928
Octobre, novembre et décembre	25	4,1%	531	87,5%	51	8,4%	607
Janvier, février et mars 2020	42	4,5%	798	85,5%	93	10,0%	933
Total	160	4,3%	3 326	89,3%	240	6,4%	3 726

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre de la Loi sur les normes du travail, 96% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 5% ont été accueillis et 10% ont été rejetés. 81% des cas se sont terminés sans audience. Là aussi, le travail des agents de relations du travail a fait son oeuvre.

Tableau 3.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Avril, mai et juin 2019	4	14,8%	20	74,1%	3	11,1%	27
Juillet, août et septembre 2019	5	13,9%	25	69,4%	6	16,7%	36
Octobre, novembre et décembre	2	8,3%	18	75,0%	4	16,7%	24
Janvier, février et mars 2020	1	1,5%	60	90,9%	5	7,6%	66
Total	12	7,8%	123	80,4%	18	11,8%	153

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre des lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle, 80% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 8% ont été accueillis et 18% ont été rejetés. 80% des cas se sont terminés sans audience.

Tableau 3.5 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Avril, mai et juin 2019	9	40,9%	4	18,2%	9	40,9%	22
Juillet, août et septembre 2019	15	78,9%	4	21,1%	0	0,0%	19
Octobre, novembre et décembre	134	80,2%	9	5,4%	24	14,4%	167
Janvier, février et mars 2020	107	79,9%	23	17,2%	4	3,0%	134
Total	265	77,5%	40	11,7%	37	10,8%	342

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre des lois de la division des services essentiels, 12% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 78% ont été accueillis et 11% ont été rejetés. 95% des cas se sont terminés sans audience.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS

Tableau 4.1 | Toutes divisions – Janvier, février et mars 2020

Lois	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Division des relations du travail	178	377	291	579	1 717
Code du travail	66	84	120	178	581
Loi sur les normes du travail	484	487	434	483	933
Lois - Statut des artistes	334	334	334	334	1
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	69	98	78	425	8
Loi - Responsable d'un service de garde	92	3 371	90	3 316	126
Loi - Secteur des affaires sociales	35	95	35	95	1
Autres lois	89	223	243	408	27
Loi instituant le Tribunal	132	149	128	171	40
Division de la construction et de la qualification professionnelle	79	81	88	107	66
Division des services essentiels	1	31	57	292	134
Total	149	298	267	543	1 917

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal au dernier trimestre pour les cas terminés en vertu du Code du travail a été de 66 jours et de 484 jours pour les cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les délais imputables représentent le délai total entre la réception de la requête et la conclusion de celle-ci, en excluant les périodes pour lesquelles le dossier a été mis sine die à la demande des parties ainsi que les périodes incluses entre une audience remise à la demande des parties et la prochaine date d'audience offerte. Ceci explique les différences souvent importantes que nous constatons entre les délais médians imputables au tribunal et les délais médians totaux.

Tableau 4.2 | Division des relations du travail – Code du travail et LITAT – Janvier, février et mars 2020

Principaux articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Code du travail					
Article 16 - congédiement*	72	109	174	216	28
Article 25 - champ libre*	37	37	53	57	75
Article 25 - conflit*	39	40	40	44	35
Article 39 - statut de salarié*	139	225	204	343	27
Article 39 - modification*	34	48	51	64	78
Article 41 - révocation*	39	39	45	45	18
Article 45 - transmission*	47	48	55	75	30
Article 47.2 - égalité traitement*	148	175	186	241	112
Article 47.3 - mesures disciplin.*	184	246	188	293	18
Article 47.3 - renvoi*	174	283	260	348	43
Article 111.33 - ordonnance reliée à une accréditation	55	64	81	203	52
Article 111.33 - ordonnance sans accréditation	367	378	367	378	2
Loi instituant le Tribunal administratif du travail (LITAT)					
Article 9 - demande de surseoir à une décision	47	47	47	47	1
Article 49 - demande de révision - Vice de fond ou de procédure	148	177	144	203	29
Article 49 - demande de révision ou de révocation d'une décision	165	175	207	212	4

Commentaires : On retrouve le délai médian imputable au tribunal le plus élevé pour les demandes en vertu de l'article 111.33 (renvoi). Le délai le plus court est pour les requêtes en accréditation déposées en champ libre.

Tableau 4.3 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Avril, mai et juin 2019	59	65	93	140
Juillet, août et septembre 2019	61	69	154	232
Octobre, novembre, décembre	59	75	127	227
Janvier, février et mars 2020	66	84	120	178
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	61	73	122	192

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée (selon le nombre de cas par mois) des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant le Code du travail a été de 61 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 73 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 56 et 69.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS (suite)

Tableau 4.4 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – Janvier, février et mars 2020

Principaux articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Article 79.1 - maladie ou accident*	476	483	386	417	155
Article 122 - général*	491	497	462	525	185
Article 124 - congédiement*	487	494	386	509	439
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	394	408	386	437	130

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des articles 79.1, 122, 124 et 123.6 de la Loi sur les normes du travail a été entre 394 et 491 jours. L'écart entre les délais imputables et les délais totaux s'explique notamment par les délais d'attente de confirmation d'entente ou de désistement dans les cas réglés par la conciliation.

Tableau 4.5 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Avril, mai et juin 2019	446	534	423	510
Juillet, août et septembre 2019	459	500	404	468
Octobre, novembre, décembre	435	490	409	467
Janvier, février et mars 2020	484	487	434	483
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	455	505	418	484

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant la Loi sur les normes du travail a été de 455 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 505 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 433 et 526.

Tableau 4.6 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – Janvier, février et mars 2020

Principaux recours	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Assujettissement - Loi R-20	0	0	0	0	0
Qualification construction	45	46	45	46	2
Délivrance certificat de compétence	43	58	48	57	4
Qualification hors construction	0	0	0	0	0

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des recours de la division de la construction et de la qualification professionnelle pour la période a été de 79 jours.

Tableau 4.7 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Avril, mai et juin 2019	96	96	90	105
Juillet, août et septembre 2019	94	107	128	168
Octobre, novembre, décembre	99	101	151	206
Janvier, février et mars 2020	79	81	88	107
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	89	93	110	140

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant des lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle a été de 89 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 93 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 101 et 160.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS (suite)

Tableau 4.8 | Division des services essentiels – Janvier, février et mars 2020

Principaux recours	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Assujettissement d'un service public	1	28	9	37	109
Évaluation SE - Services publics	9	9	9	9	2
Évaluation SE - Santé et services sociaux	178	1 659	317	1 671	21
Évaluation SE - Fonction publique	0	0	0	0	0
Redressement	4	4	4	4	2

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des recours de la division des services essentiels au cours de la période a été de 1 jour.

Tableau 4.9 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Avril, mai et juin 2019	12	12	10	10
Juillet, août et septembre 2019	13	13	15	15
Octobre, novembre, décembre	28	29	30	105
Janvier, février et mars 2020	1	31	57	292
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	16	28	38	167

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant des lois de la division des services essentiels a été de 16 jours et la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 28 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient de 12 et 12. Toutefois, il faut préciser que le Tribunal a de nouvelles compétences en cette matière depuis le 30 octobre 2019.

5 ► DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE

Tableau 5.1 | Toutes divisions – 12 derniers mois

Lois	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Division des relations du travail	105	10,2%	63	6,1%	64	6,2%	52	5,1%	105	10,2%	637	62,1%	1 026	294
Code du travail	96	29,4%	58	17,7%	49	15,0%	27	8,3%	60	18,3%	37	11,3%	327	90
Loi sur les normes du travail	4	0,6%	2	0,3%	5	0,8%	15	2,3%	41	6,2%	593	89,8%	660	405
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	279
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	0	0,0%	2	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	0	0,0%	4	96
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	55
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Autres lois	4	20,0%	2	10,0%	8	40,0%	2	10,0%	0	0,0%	4	20,0%	20	101
Loi instituant le Tribunal	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	7	53,8%	3	23,1%	2	15,4%	13	117
Division de la construction et de la qualification professionnelle	4	21,1%	1	5,3%	4	21,1%	7	36,8%	2	10,5%	1	5,3%	19	89
Division des services essentiels	4	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	4
Total	113	10,8%	64	6,1%	68	6,5%	59	5,6%	107	10,2%	638	60,8%	1 049	289

Commentaires : Au cours des 12 derniers mois, 39% des premières audiences ont été convoquées en deçà de 151 jours de la réception de la demande. À la même date, l'année dernière, ce taux était de 45%. Enfin, il faut noter que seuls figurent ici les cas pour lesquels une audience est offerte.

Tableau 5.2 | Division des relations du travail – Code du travail et LITAT – 12 derniers mois

Principaux articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 16 - congédiement*	2	12,5%	7	43,8%	7	43,8%		0,0%		0,0%		0,0%	16	57
Article 25 - champ libre*	36	67,9%	14	26,4%	3	5,7%		0,0%		0,0%		0,0%	53	40
Article 25 - conflit*	21	70,0%	9	30,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	30	39
Article 39 - modification*		0,0%		0,0%	2	14,3%	5	35,7%	6	42,9%	1	7,1%	14	151
Article 39 - statut de salarié*	4	21,1%	1	5,3%	1	5,3%	8	42,1%	5	26,3%		0,0%	19	95
Article 41 - révocation*	6	33,3%	8	44,4%	3	16,7%		0,0%		0,0%	1	5,6%	18	61
Article 45 - transmission*		0,0%	3	75,0%	1	25,0%		0,0%		0,0%		0,0%	4	65
Article 47.2 - autres mesures*		0,0%	1	1,9%	1	1,9%	6	11,1%	25	46,3%	21	38,9%	54	150
Article 47.3 - renvoi*		0,0%		0,0%		0,0%	2	7,4%	18	66,7%	7	25,9%	27	143
Article 47.3 - mesure disciplinaire*		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	4	44,4%	5	55,6%	9	314
Demande d'ordonnance reliée à une accréditation	22	62,9%	8	22,9%	4	11,4%		0,0%	1	2,9%		0,0%	35	43
Demande d'ordonnance sans accréditation		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	0
Révocation ou révocation d'une décision ou d'un ordre		0,0%		0,0%		0,0%	4	57,1%	2	28,6%	1	14,3%	7	125
Demande de révision - Vice de fond ou de procédure		0,0%		0,0%		0,0%	3	60,0%	1	20,0%	1	20,0%	5	129
Demande de surseoir à une décision		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	0

Commentaires : De façon générale, les plaintes de congédiement déposées en vertu de l'article 16 du Code du travail, de même que les requêtes en accréditation, en révocation et en transmission de droits et obligations sont convoquées dans une très forte proportion à l'intérieur d'un délai de 90 jours de leur réception.

Tableau 5.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Principaux articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 79.1 - maladie ou accident*		0,0%		0,0%		0,0%	1	0,9%	7	6,3%	103	92,8%	111	420
Article 122 - général*		0,0%	1	0,8%	2	1,7%		0,0%	7	5,9%	108	91,5%	118	416
Article 124 - congédiement*	2	0,7%	1	0,3%	2	0,7%	1	0,3%	16	5,3%	281	92,7%	303	427
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	2	1,7%		0,0%	1	0,9%	10	8,5%	10	8,5%	94	80,3%	117	336

Commentaires : En matière de LNT, plusieurs dossiers sont convoqués au-delà de 150 jours de la réception des plaintes car les convocations sont généralement faites 3 à 4 mois à l'avance pour des cas reçus dans les 10 à 12 derniers mois.

5 ► DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE (suite)

Tableau 5.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Principaux recours	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Assujettissement - Loi R-20		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	
Qualification construction	1	50,0%		0,0%	1	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	2	57
Délivrance certificat de compétence	1	25,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%		0,0%		0,0%	4	69
Qualification hors construction		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	

Commentaire : Au cours des 12 derniers mois, 80% des dossiers ont été convoqué en moins de 150 jours. Seuls les dossiers pour lesquels une date d'audience a été offerte font partie de ce tableau.

6 ► ETAT DES CAS OUVERTS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Tableau 6.1 | Toutes divisions

Lois	Cas assignés ou remis <i>sine die</i>		Cas convoqués		Cas en attente de convocation		Cas terminés sans convocation		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	Délai moyen des cas convoqués
Division des relations du travail	271	3,9%	2 772	39,4%	2 969	42,2%	1 018	14,5%	7 030	125
Code du travail	97	4,1%	1 624	69,2%	45	1,9%	581	24,8%	2 347	82
Loi sur les normes du travail	161	3,7%	930	21,3%	2 912	66,6%	372	8,5%	4 375	208
Lois - Statut des artistes	1	5,6%	15	83,3%	0	0,0%	2	11,1%	18	131
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	8	72,7%	0	0,0%	3	27,3%	11	97
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	5	71,4%	0	0,0%	2	28,6%	7	101
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	35
Autres lois	4	2,9%	108	78,8%	7	5,1%	18	13,1%	137	81
Loi instituant le Tribunal	8	6,0%	81	60,4%	5	3,7%	40	29,9%	134	113
Division de la construction et de la qualification professionnelle	1	0,6%	96	60,0%	2	1,3%	61	38,1%	160	98
Division des services essentiels	1	0,3%	41	11,8%	10	2,9%	295	85,0%	347	7
Total	273	3,6%	2 909	38,6%	2 981	39,6%	1 374	18,2%	7 537	123

Commentaires : La majorité (60%) des cas ouverts sont soit convoqués, soit terminés sans convocation. En ce qui a trait aux cas assignés, ils le sont soit à des agents de relations du travail, soit à des juges administratifs. Pour les cas convoqués, les agents de relations du travail interviennent dans le but de favoriser le règlement des dossiers sans audience. Les 2 969 cas en attente de convocation dans le secteur des normes du travail représentent environ un peu plus de quinze mois d'attente pour la convocation.

*** Définitions:**

Médiane: valeur la plus centrale de l'ensemble des délais des cas du tribunal

Article 16 - congédiement CT: Plainte en mesures disciplinaires - congédiement

Article 25 - champ libre CT: Requête en accréditation, champ libre

Article 25 - conflit CT: Requête en accréditation, conflit

Article 39 - modification CT: Requête en modification

Article 39 - statut de salarié CT: Requête en interprétation et statut de salarié

Article 41 - révocation CT: Demande de révocation d'une accréditation

Article 45 - transmission CT: Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)

Article 47.2 - autres mesures CT: Égalité de traitement par l'association

Article 47.3 - renvoi CT: Égalité de traitement par l'association

Article 47.3 - mesure disciplinaire CT: Égalité de traitement par l'association

Article 114, 118 et 119 CT: Requête en ordonnance reliée à une accréditation et sans accréditation

Article 79.1 - maladie ou accident LNT: Plainte en congédiement - maladie ou accident

Article 122 - général LNT: Plainte en congédiement - général

Article 124 - congédiement LNT: Plainte en congédiement sans cause juste et suffisante

Article 123.6 - harcèlement psychologique LNT: Plainte pour harcèlement psychologique

Assujettissement - Loi R-20 - Contestation d'une décision de la CCQ relative à l'assujettissement à la Loi R-20

Qualification construction - Contestation d'une décision de la CCQ relative à une qualification

Délivrance certificat de compétence - Contestation d'une décision de la CCQ relative à un certificat

Qualification hors construction - Contestation d'une décision d'Emploi-Québec relative à une qualification

Évaluation SE - Services publics - Détermination des services essentiels dans les services publics

Évaluation SE - Santé et services sociaux - Détermination des services essentiels dans le réseau SSS

Redressement - Intervention de redressement ou réparation en matière de services essentiels

Le bureau de **Québec** dessert les régions administratives 01, 02, 03, 04, 05, 09, 11, 12, et 17.

Le bureau de **Montréal** dessert les régions administratives 06, 07, 08, 10, 13, 14, 15, et 16.